

# Brussels dojo karaté

Rue Roger Van der Weyden 3 – 1000 Bruxelles

www.ecoleartsmartiaux.be

## FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2014/2015

### ADHERENT OU ADHERENTE

Nom : .....prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Nationalité : .....  
Adresse postale : .....  
Code postale : .....commune.....  
Profession : .....  
Tél : .....GSM.....Email : .....

### REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ADHERENT(E) (pour les mineurs)

Nom et Prénom : ..... TEL : .....GSM.....

### PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom : ..... TEL : .....GSM : .....

### AUTORISATION PARENTALE :

je soussigné(e) .....représentant (e) légale (e) de l'enfant  
.....sollicité son inscription au BRUSSELS DOJO KARATE. j'autorise mon  
enfant à pratiquer le KARATE, j'autorise le responsable du club ou le professeur à prendre, dans le cas  
échant, la décision d'une prise en charge médicale pour tout accident survenu lors d'un entraînement.

**Ecrire en toutes lettre << Lu et approuvé >> datez et signez**

**RAPPEL :** À LA L'ATTENTION DES PARENTS : POUR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS,  
VEUILLEZ LES ACCOMPAGNER ET LES CHERCHES JUSQU' AUX VESTIAIRES EN  
RESPECTANT LES HORAIRES D'ENTRAINEMENTS, LE CLUB DÉGAGE TOUTES  
RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENTS HORS DES HEURES DE COURS.

**LE MONTANT DE LA COTISATION** EST PAYABLE À L'INSCRIPTION. CET ABONNEMENT NE  
TIENT PAS COMPTE LA L'ASSIDUITÉ DE L'ADHÉRENT ELLE N'EST REMBOURSABLE SOUS  
AUCUN PRÉTEXTE

**REGLEMENT INTERIEUR + DOSSIER D'INSCRIPTION (verso)**

## DUCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Certificat médicale (**aucune inscription ne sera prise en l'absence de certificat médicale**)
- 2 photos d'entité collée par vos soins sur la fiche de renseignements.
- fiche d'inscription remplie et signée.

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Après une semaine d'entraînement**

## REGLEMENT INTERIEUR

- Le **kimono** et la **ceinture** sont la tenue réglementaire, le kimono doit être **propre**
- Un tee-shirt blanc **obligatoire** pour les **filles** sous le kimono et rien pour les garçons
- Les **bijoux** sont **interdis** pendant la pratique. Les objets jugés être **dangereux**.
- Les **pratiquants** devront veiller à voir les  **mains et pieds propre, ongles coupés**.
- Il est **interdit** aux parent ou autre **d'assister aux cours**.
- **Autorisé le club** à **publier** sur le site du club ou d'autres médias (journal..), les **photos** de mon **enfant** dont le nom et prénom sont inscrit ci – dessus
- il est **conseillé** de déposer les **sacs dans le dojo**. Tous objets précieux sont à la responsabilité de son propriétaire. **Le club décline toute responsabilité en cas de vol**
- Les **passages de grades et les compétitions**

Deux passages de grade par année. **Assiduité et persévérance** sont **nécessaires** pour l'obtention du grade supérieur. Certains ne **changeront pas** de ceinture deux fois dans l'année car ils sont **trop jeunes**.

Le **professeur** est le seul habilité à décerner un grade dans l'association.

Le **professeur**, titulaire du club, reste le seul habilité pour sélectionner les compétiteurs.

**LE NON – RESPECT DU RÈGLEMENT AUTORISÉ LES PROFESSEURS À EXCLURE IMMÉDIATEMENT SON AUTEUR DU DOJO**

**Ecrire en toutes lettre << lu et approuvé >> datez et signez**